

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 6 mars 2017, le conseil a adopté le projet de règlement #338-2017.

**PROJET DE RÈGLEMENT #338-2017 CONCERNANT LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) VISANT
À ENCADRER LES TRAVAUX EN SECTEUR DE PENTES FORTES ET À
PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU LORS DE PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juin 2017, de 18h30 à 19h30, à l'Hôtel de Ville située au 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, le Responsable de l'urbanisme expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. L'objet du présent règlement est de compléter l'exercice de conformité au Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi et d'assurer une meilleure protection de l'environnement et des secteurs sensibles.

Donné à Bolton-Ouest, ce 17 mai 2017,

Pierre Ménard
Directeur général
Secrétaire-trésorier par intérim